





Direction départementale des Finances publiques  
du Pas-de-Calais  
Pôle d'Évaluation Domaniale  
15, rue du Docteur Brassart  
BP 30015  
F2034 ARRAS Cedex  
Téléphone : 03 21 23 68 00  
Courriel : [ddfip62.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip62.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr)

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Hugues Fourrier  
Téléphone : 03 21 64 47 01  
Courriel : [hugues.fourrier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:hugues.fourrier@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réf. DS : -  
Réf lido : 2020-563V1477

le 12/2020

16 DEC. 2020

Le Directeur à

Hôtel de Ville

42 rue Lefebvre

62 670 MAZINGARBE

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

*Désignation du bien : Une parcelle de terrain à bâtir*

*Adresse du bien : Ruelle des Illustres et rue Casimir Beugnet à Mazingarbe – Cadastre AO n°220 pour 430m<sup>2</sup>*

*Valeur vénale : 35.000 €*

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

### 1 – SERVICE CONSULTANT

commune de Mazingarbe  
affaire suivie par : [marlene.soufflet@ville-mazingarbe.fr](mailto:marlene.soufflet@ville-mazingarbe.fr)

### 2 – DATE

de consultation : 13/11  
de réception : 18/11  
date de visite : 02/12  
date de constitution du dossier « en état » : 18/11

### 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une parcelle de terrain.

#### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

UNE PARCELLE DE TERRAIN NUE À BÂTIR

#### 5 – SITUATION JURIDIQUE

-Nom des propriétaires : la commune

-Situation d'occupation : Evaluation, considérée libre d'occupation

-Origine de propriété : ancienne

#### 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone : UH

Réseaux : présents

#### 7 – DATE DE RÉFÉRENCE

#### 8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison, et des éléments transmis par vos soins.

La valeur vénale de cet immeuble est évalué à 35 000 €

Une marge de négociation de 15 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue, vous est en tout état de cause accordée.

#### 9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis a une durée de validité de 18 mois.

#### 10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation,

Ingrid LISZCZYNSKI,  
La Responsable du Pôle d'Évaluations Domaniales

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.